

ration doctrinale : nous nous sommes empressés de l'adresser à Strasbourg, où se trouve dans ce moment Monseigneur notre évêque.

En la lisant, chacun de nous en particulier a éprouvé toute la sensibilité de la consolation la plus vive, & nous y avons admiré une exposition favante, persuasive de la Doctrine de l'Eglise, un énergique tableau de la sainte & antique croyance que nous avons reçue de nos peres, pour la proposer invariablement à jamais.

Agréez, Monseigneur, tous nos suffrages & applaudissemens, le profond respect & vénération, avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Eminence,

Les très-humbles & très-obéissans serviteurs,
Les vicaires-généraux de S. A. Mgr. l'évêque
de Tournay.

Etoit signé : Hoverlant. Van Beveren. Zaman. Preud'homme d'Hailly, de Nieuport.

Plus bas étoit : Messire van der Dilft, doyen de la cathédrale.

Et van Haefendonck, chanoine théologal, tous deux aussi vicaires-généraux, étant actuellement absens.

Tournay, le 19 Janvier 1790.

Decretum almæ Universitatis Lovaniensis super doctrinali Declaratione Emi. ac Rmi. Dni. cardinalis archiepiscopi Mechliniensis.

Nos rector & Universitas studii generalis oppidi Lovaniensis.

Quod optimis quibusque reipublicæ moderatoribus, ac piissimis magistratibus maximè semper curæ fuit, non quidem ut de rebus Fidei, aut Religionis negotio judicium sibi sumerent, sed ut quæ hæc in parte, ab Ecclesiasticâ autoritate legitimè & salubriter sancta aut definita fuissent, prompto imprimis obedientiæ